



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Examen

Question écrite n° 18313

Texte de la question

M. Paul Chollet rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que nombreux sont les jeunes qui, ayant subi avec succès l'épreuve théorique générale du permis de conduire de catégorie B (voitures automobiles), dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, souhaiteraient simultanément passer le permis de conduire motocyclettes et faire valoir, à cette occasion, leur succès précité à la question écrite n° 3146 (Journal officiel du 10 janvier 1994, question AN, p. 141) laissant prévoir une modification de la réglementation en ce sens. Il lui demande pour quelles raisons cette modification ne semble pas être intervenue à ce jour.

Texte de la réponse

Comme indiqué dans la réponse à la question écrite n° 3146 (J.O. du 10 janvier 1994, questions, Assemblée nationale, p. 141), le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a effectivement demandé à ses services, dans le cadre des actions menées en vue de favoriser le développement de l'apprentissage anticipé de la conduite, d'envisager une modification de la réglementation afin que les candidats ayant subi avec succès l'épreuve théorique générale du permis de conduire, dans le cadre de ce type de formation, et souhaitant par la suite passer le permis de conduire les motocyclettes, puissent faire valoir leur succès précité. Cette mesure a fait l'objet d'une modification de l'arrêté du 31 juillet 1975 modifié, fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire, par arrêté du 12 avril 1995 en cours de publication au Journal officiel de la République française.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18313

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4634

Réponse publiée le : 15 mai 1995, page 2526